

Allocation Compensatrice Tierce Personne - ACTP

Prendre en charge les frais d'emploi d'une tierce personne pour aider les handicapés dans leur quotidien.

BÉNÉFICIAIRE : EN SITUATION DE HANDICAP-
AIDANT



DÉPARTEMENT DE LA
MEUSE

Place Pierre François

Gossin

55012 BAR LE DUC

Tél : 03 29 45 77 55